

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine



Bonne et heureuse année 2007 !

Elle sera exceptionnelle pour le SYCTOM, avec la mise en service d'Isséane, premier centre multifilières d'envergure bâti en cœur de ville depuis des décennies, dans une démarche de développement durable. Il faut encore saluer toutes les équipes du SYCTOM et les entreprises qui œuvrent chaque jour pour permettre la réussite de cette prouesse technologique et environnementale. Elle témoigne du professionnalisme, du sens du service public et de la qualité d'écoute du SYCTOM, qui sont gages de confiance pour les projets en cours, centres de tri et surtout unités de méthanisation. Pour vous et ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de bonheur, de succès et d'épanouissement.

François Dagnaud,
Président du SYCTOM

à la une

DEEE Repris et recyclés

Alors que la France commence à recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le SYCTOM se mobilise avec l'appui de ses collectivités adhérentes pour promouvoir la nouvelle filière auprès des habitants.



Le SYCTOM a lancé une campagne de communication auprès des habitants de ses communes adhérentes pour les sensibiliser au nouveau principe de la reprise des DEEE, dit du « un pour un ».

Les enjeux sont de taille : avec une hausse annuelle de 4%, le volume des DEEE croît plus rapidement que la moyenne générale des déchets. En outre, malgré son retard dans la transposition des directives européennes, la France s'est engagée à atteindre, fin 2006, des résultats équivalents à ceux

des autres pays européens, soit un objectif de collecte de 4 kg/an/habitant sur ce type de déchets.

Publié le 20 juillet 2005, le décret* pose les bases d'une bonne gestion des DEEE. Reste à encourager les habitants à adopter rapidement les bons réflexes. ●●●

04 actualités

Budget 2007, les grandes décisions



06 ensemble

La Suisse, bonne élève du recyclage



●●● **Le SYCTOM se mobilise.** Conscient de l'ampleur de la tâche, le SYCTOM s'est mis en ordre de marche, depuis l'été 2006, pour élaborer des outils de communication facilitant le relais par les collectivités locales : des campagnes d'information sur la nouvelle filière et les nouveaux gestes à adopter.

Le dispositif de sensibilisation du Syndicat comprend une palette d'outils adaptés aux besoins locaux : affiches grand et petit formats pour le mobilier urbain municipal, outils d'édition comprenant un texte et des illustrations, ainsi qu'une annonce pour le bulletin municipal, des panneaux d'exposition, un dossier thématique sur les DEEE téléchargeable sur le site Internet. La majorité de ces outils ont été mis à la disposition des collectivités adhérentes dès le mois d'octobre dernier.

Les collectivités peuvent en disposer en les réservant sur le site ou en téléphonant à la Direction de la communication du SYCTOM**. Pour mieux les découvrir, elles peuvent aussi les consulter directement sur le site

Les organismes agréés de la filière DEEE

La société OCAD3E : elle a été agréée par l'arrêté du 22 septembre 2006 pour assurer la compensation des coûts de la collecte sélective des DEEE, supportés par les collectivités locales. Elle sera l'interface entre ces dernières et les producteurs et/ou les éco-organismes. **Quatre éco-organismes** ont été agréés par les pouvoirs publics, suite à une large consultation des différentes parties prenantes. Ils assurent la gestion économique et technique de la filière DEEE.

- **Ecologic (DEEE ménagers, hors lampes)**
www.ecologic-france.com
- **Eco-Systèmes (DEEE ménagers, hors lampes)**
www.eco-systemes.fr
- **ERP (DEEE ménagers, hors lampes)**
www.erp-recycling.org
- **Récylum (lampes usagées)**
www.recylum.com

Internet www.syctom-paris.fr, espace Collectivités.

Collecte : le principe du «un pour un». Afin de tenir compte des spécificités propres à chaque secteur, le décret français prévoit une organisation différente pour les DEEE issus des ménages, et pour ceux provenant des professionnels.

Concernant les DEEE des ménages, la collecte s'effectue essentiellement par le biais de deux canaux. La reprise des matériels électriques et électroniques usagés doit s'opérer par



les réseaux de vente sur la base de la reprise «un pour un». C'est le sens de la mobilisation du SYCTOM auprès des communes et le principal message de sa campagne d'information. En vertu de ce principe, les distributeurs et vendeurs sont tenus de reprendre, sans frais, un équipement usagé lors de l'achat d'un équipement neuf du même type.

Parallèlement, les collectivités locales, qui reçoivent déjà une part importante des DEEE au titre de leurs obligations de collecte auprès des ménages, sont amenées à développer progressivement des moyens de collecte séparative de ces déchets. Les producteurs doivent alors participer aux coûts supplémentaires engagés : par exemple, pour l'aménagement de déchetteries, de points d'apport volontaire, etc. Ce finance-

ment est géré par un organisme coordonnateur agréé, l'OCAD3E (voir encadré). Outre ces deux canaux principaux, les DEEE peuvent être collectés par des modes complémentaires : entreprises d'insertion, dons à des associations caritatives, etc.

Les producteurs : principe de la responsabilité élargie. Selon le principe posé par le décret, le producteur (fabricant, importateur, revendeur...) est responsable de l'impact de ses produits tout au long de leur cycle de vie. Conséquence : l'obligation de prendre en charge les coûts de gestion des DEEE.

Concrètement, ces obligations seront réparties entre les producteurs, par catégories d'équipements, au prorata des biens qu'ils ont mis sur le marché durant l'année précédente. Les producteurs



Les DEEE sont les déchets issus d'équipements électriques ou électroniques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

peuvent déléguer leur responsabilité d'élimination des équipements en versant une contribution à un ou plusieurs des quatre éco-organismes agréés par les pouvoirs publics (voir encadré).

Autre solution envisageable pour les producteurs : mettre en place un système individuel de collecte et/ou de traitement des DEEE ménagers, et en assurer le financement. Aucun système individuel n'a encore été approuvé par les pouvoirs publics.

Afin d'identifier les producteurs soumis à cette réglementation et recueillir leurs déclarations

Le coût du recyclage s'affiche. Désormais, les coûts liés à l'élimination des DEEE sont répercutés sur le prix d'achat de tout nouvel équipement, au moyen d'une taxe appelée «contribution environnementale visible». Cette éco-participation, qui correspond au coût unitaire supporté pour éliminer l'équipement, doit être mentionnée de façon distincte et visible au bas de la facture.

En outre, la documentation fournie au consommateur comprend une information sur l'obligation et les moyens de recyclage

Pourquoi collecter les DEEE ?

Les DEEE contiennent des matériaux qui peuvent être recyclés (plastique, métaux ferreux et non ferreux, verre...) et des substances dangereuses (plomb, chrome, cadmium, mercure...) qui demandent un traitement particulier. C'est pourquoi, il est important de les collecter à part et de veiller à ne pas les jeter dans le bac d'ordures ménagères. Le taux de recyclage et de réutilisation des composants, des matières

et des substances, en poids moyen par appareil, est fixé par décret au minimum à :

- 75% pour les gros appareils ménagers et les distributeurs ;
- 65% pour les équipements informatiques, de télécommunication et grand public, comme télévision, radio, instruments de musique... ;
- 50% pour les petits appareils ménagers, le matériel d'éclairage, les outils électriques et électroniques, et les instruments de contrôle et de surveillance.

Un effort collectif.

Une telle opération de collecte et de traitement des DEEE ne se mettra pas en place du jour au lendemain. Cependant, les conditions sont réunies : le décret est le fruit d'une large concertation avec les représentants des principaux acteurs concernés, qui sont tous invités à participer à cet effort collectif. L'OCAD3E et les éco-organismes, par exemple, ont pour mission d'organiser les campagnes d'information sur les

systèmes de collecte et de reprise, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière.

Convaincu qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, le SYCTOM s'est engagé de son côté, avec le soutien de ses collectivités adhérentes, à informer et sensibiliser les habitants.

* Le décret français n° 2005-829 du 20 juillet 2005, complété par 5 arrêtés d'application, transposant les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives à la limitation des substances dangereuses et à l'élimination des DEEE, a été publié au JO le 22 juillet 2005.
** Direction de la communication : 01 40 13 17 00.



annuelles, un «registre national des producteurs» a été mis en place par l'Ademe. Les producteurs ou les éco-organismes agissant pour leur compte devront déclarer, avant le 1^{er} mars 2007, les quantités d'équipements qu'ils auront mis sur le marché, collectés et valorisés au cours de l'année 2006.

des DEEE. Cette obligation complète une réglementation mise en place depuis plus d'un an pour sensibiliser les usagers : depuis le 13 août 2005, tous les EEE (Équipements Électriques et Électroniques) mis sur le marché sont marqués d'un logo indiquant qu'il ne faut pas les jeter avec les ordures ménagères.

baromètre

Zoom sur... Les quantités estimées de DEEE dans les collectes de déchets sur le territoire du SYCTOM

5 kg/an/habitant

C'est la quantité de DEEE estimée dans les flux de déchets ménagers collectés sur le périmètre du SYCTOM de l'Agglomération parisienne (déchettes des communes adhérentes comprises, hors systèmes de collecte et de reprise privés).

Ces 5 kg/an/habitant sont composés des flux suivants :
◆ 3 kg/an/habitant de DEEE seraient suffisamment petits pour être jetés dans une poubelle, soit environ 28 000 tonnes potentiellement collectées avec les ordures ménagères résiduelles. C'est pourquoi, ces éléments, dont certains sont nocifs pour l'environnement, doivent être collectés à part pour être recyclés et traités de façon adaptée.

◆ 1,5 kg/an/habitant, c'est la quantité d'appareils évaluée dans les collectes d'objets encombrants apportées au SYCTOM et reçue dans les déchetteries qu'il gère.

◆ 0,5 kg/an/habitant, c'est le flux estimé de DEEE accueillis dans les déchetteries des collectivités adhérentes (ces déchets ne transitent pas par les installations du Syndicat).

Budget 2007 Volontaire et maîtrisé

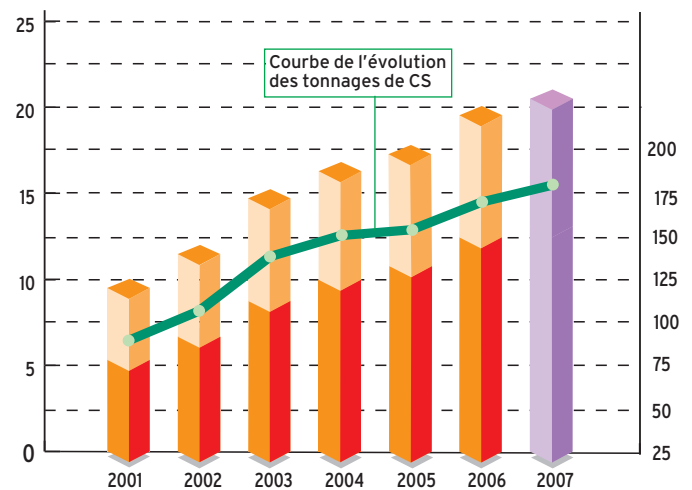
Ce budget traduit la politique du SYCTOM en faveur d'une meilleure valorisation des déchets et d'une diversification des modes de traitement.

Adopté lors du Comité du 20 décembre 2006, le budget 2007 s'établit au total à 424 M€, dont 281 M€ en fonctionnement et 143 M€ en investissement. Prenant en compte le plan de prévention des déchets du SYCTOM prévu pour cinq ans, il s'inscrit dans la perspective d'une poursuite de la baisse des déchets à traiter. D'ores et déjà, alors que la collecte sélective a progressé et continuera de progresser, la diminution des tonnages d'ordures ménagères amorcée depuis 2001 (moins 96 000 tonnes traitées par le SYCTOM) se poursuivra en 2007 avec une baisse estimée à 18 000 tonnes.

Les aides aux collectivités locales

Inscrit dans une démarche pluri-annuelle, le budget respecte les engagements du Syndicat vis-à-vis des collectivités adhérentes. L'évolution de la redevance reste limitée à 6%, avec un montant de 84,97 € la tonne en 2007. Parallèlement, en appui aux projets de réseaux de déchetteries du SITOM93 et du SYELOM, le Syndicat poursuit en 2007 le soutien à ces équipements de proximité en assurant un niveau global de subvention égal à 30% du coût

Evolution des soutiens à la collecte sélective versés par le SYCTOM (en millions d'euros)



■ Aide versée aux communes pour le développement de la collecte sélective.
■ Reversement aux communes de la redevance sur les tonnages de collecte sélective.
■ Estimation du soutien forfaitaire.

Indexés sur les tonnages de CS en augmentation et sur la redevance en progression constante, les soutiens à la CS versés par le SYCTOM aux communes adhérentes ont augmenté plus vite que les quantités collectées (ils ont plus que doublé en six ans).

de la construction. La part du budget 2007 consacrée à la création de déchetteries s'élèvera à 400 000 €. Enfin, le soutien du Syndicat à la collecte sélective sera forfaitisé sous la forme d'une subvention unique. Stabilisé au niveau de 2006, ce soutien s'élèvera à 125,89 € la tonne durant l'exercice, soit 20,5 M€ au total (+ 5%) avec la progression attendue des tonnages de collecte

sélective (+ 4,5%), permettant au Syndicat de contenir la hausse de la redevance.

Evolution des tonnages de collecte sélective (en milliers de tonnes)

Ouverture d'Isséane et lancement de nouveaux chantiers

L'année 2007 sera marquée par la mise en service du centre de tri et de valorisation énergétique d'Isséane au cours du second semestre 2007, concomitant à l'arrêt du centre de transfert d'Issy 1. Un investissement de 84 M€ est prévu en conséquence. Par ailleurs, le SYCTOM lancera en 2007 la construction des deux centres de tri de collecte sélective, ce qui nécessitera un engagement financier de 7,8 M€ pour le chantier du centre de Sevran et de 2,1 M€ pour celui de Paris XV. Enfin, le SYCTOM finalisera en 2007 les études des deux projets d'unités de traitement par méthanisation, prévues à Romainville et au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, ce qui représente respectivement des coûts de 1,3 M€ et de 0,4 M€ inscrits au budget 2007.

Les choix budgétaires maintiennent les équilibres financiers, en intégrant les sommes nécessaires à l'ouverture d'Isséane et au lancement des futurs équipements.



Vote du budget 2007 par le Comité du SYCTOM le 20 décembre dernier.

Débat

La concertation en action

Au cours du dernier trimestre 2006, le SYCTOM a créé ou participé à de nombreuses opérations d'information et d'échange sur le traitement et la prévention des déchets. Une occasion à chaque fois de débattre avec le public.

Par souci de transparence, le SYCTOM va à la rencontre des riverains, des élus et des différents publics concernés par son activité pour dialoguer, débattre, expliquer ses objectifs et le fonctionnement de ses diverses installations. Quelles que soient la forme et l'origine de ces rencontres, elles constituent toujours une formidable occasion de concrétiser la volonté de concertation du Syndicat. Avec, à la clé, l'entretien de relations de confiance avec la population.

Tour d'horizon sur les rencontres de ces derniers mois, organisées directement par le SYCTOM ou par d'autres acteurs.

Biennale de l'environnement



Organisée du 28 septembre au 1^{er} octobre 2006 par le Conseil général de Seine-Saint-Denis, cette Biennale a permis au SYCTOM de

présenter ses actions en faveur de la prévention des déchets et de participer au débat sur le plan régional d'élimination des déchets, en cours d'élaboration.

Comité de suivi de la charte de qualité environnementale à Saint-Ouen

Le 21 octobre 2006 s'est tenue la réunion annuelle de ce Comité de suivi au centre d'incinération avec valorisation énergétique de Saint-Ouen. Elle a permis de rendre compte des efforts faits par l'exploitant et le SYCTOM en faveur de l'environnement et de la qualité des améliorations portées à l'équipement.

Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

La CLIS du centre de tri et de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII s'est réunie à l'initiative du Préfet du Val-de-Marne, le 23 octobre 2006. La réunion a permis de présenter aux élus et aux associations les résultats du dispositif de traitement complémentaire des fumées et de mettre en lumière l'amélioration de la qualité des rejets atmosphériques.

États généraux de la méthanisation des déchets ménagers



Organisée par l'association Méthéor, cette seconde édition a permis des échanges d'expériences entre collectivités locales sur cette nouvelle technique de traitement des déchets. Les 16 et 17 novembre 2006, le SYCTOM a présenté, devant un parterre d'élus, d'ingénieurs et de techniciens, le projet de méthanisation au Blanc-Mesnil - Aulnay-sous-Bois (voir *Syctom Magazine* n° 14).

Enquête publique Isséane

Ouverte du 27 novembre au 6 janvier 2007, cette enquête officielle a poursuivi le dialogue sur cet important projet. Conformément à la réglementation, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) a été mis à la disposition du public pour avis et observations

dans les services techniques de la ville d'Issy-les-Moulineaux. L'arrêté préfectoral sera délivré dans un délai d'environ trois mois.

Portes ouvertes à Saint-Ouen



Comme chaque année, la journée portes ouvertes du centre à Saint-Ouen, le 26 novembre 2006, a été un moment fort. Menée dans un esprit de transparence, cette journée permet de rencontrer un public familial, curieux de mieux comprendre «comment ça marche». Elle représente une excellente occasion de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la prévention et du tri à la source des déchets. Cette année, 371 personnes ont été accueillies pour des visites guidées de l'installation.

Mâchefers et ferrailles d'Issy-Paris XIII Priorité au transport fluvial !

Dans la consultation lancée en 2005 pour le rachat des ferrailles issues de ses centres de valorisation énergétique, le SYCTOM a intégré dans ses critères de choix les modes de transport proposés par les repreneurs. La meilleure offre a été celle de la société TIRFER (Traitement Industriel des Résidus de Ferrailles), qui présentait un compromis équilibré entre le prix de rachat et les

alternatives au transport routier. Le contrat de vente prévoit que les ferrailles achetées au SYCTOM - une fois acheminées par camions vers le centre de tri de Bonneuil-sur-Marne - sont séparées en deux flux : les ferrailles purifiées de leurs mâchefers et la gangue de mâchefers. Cette dernière, extraite au centre de Bonneuil-sur-Marne, est convoyée par péniches jusqu'à la plate-forme

de traitement d'Isles-les-Meldeuses pour y être recyclée en soubassements routiers. Chaque barge transporte environ 280 tonnes de mâchefers, évitant au total sur une année le trafic de 492 camions. Les résidus de ferrailles résultant du traitement des mâchefers sont ensuite ramenés par la même barge jusqu'à Bonneuil-sur-Marne pour être réintroduits dans les matériaux à trier.



Pour éviter le trafic des camions, les ferrailles sont convoyées par péniches.

**Prévention
La fin des sacs
plastiques**



Des commerçants et des consommateurs n'utilisant plus de sacs plastiques ? Impensable hier, l'idée fait aujourd'hui son chemin. Mise en place, elle éviterait l'incinération de 8 000 tonnes de sacs jetables chaque année. Conformément à son plan de prévention des déchets, le SYCTOM a apporté, en 2005 et 2006, une aide financière, pour un total de 78 000 euros, aux communes ayant distribué à leurs habitants des cabas réutilisables à substituer aux sacs de caisse. Cette initiative a permis la distribution de 391 000 cabas* dans les opérations menées par les villes de Bagnolet, Gennevilliers, Montreuil, Nanterre, Neuilly-Plaisance, Paris, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé et Vincennes. Ces «opérations cabas» auront contribué à une prise de conscience et une modification des comportements de tous les acteurs. À l'image des collectivités, comme Paris, qui prévoit, à l'horizon 2007, de supprimer les sacs plastiques en concertation avec les commerçants.

* La subvention accordée par le SYCTOM est de 0,20 euro par cabas et par foyer.

**La Suisse
Bonne élève du recyclage**

La Suisse recycle 48% de ses déchets urbains*. Quels sont les secrets de ces bons résultats ? Le développement accéléré des infrastructures de recyclage dans le pays, couplé à une forte sensibilisation écologique de la population.

Depuis des années, les cantons suisses ont aménagé des centres de collecte efficaces. Il est possible d'y déposer séparément papier, verre, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), piles, déchets compostables, textiles, plastique PET, fer-blanc et aluminium. Ce gisement de matières valorisables a accéléré le développement des filières de recyclage. Aujourd'hui, six organisations spécialisées sont réunies au sein de Swiss Recycling (voir encadré). Indépendante, elle constitue, vis-à-vis des autorités publiques, des écoles, du commerce et des fabricants, un interlocuteur incontournable.

Le principe du libre choix
Ce taux de recyclage (48%) est à mettre en relation avec l'existence d'une taxation prélevée sur les sacs poubelles ou les conteneurs collectés sur la voie publique. Son application n'est pas imposée par le gouvernement fédéral, mais laissée au libre choix des cantons. Genève, par exemple, a décidé de ne pas appliquer cette taxe, et de tout miser sur la sensibilisation et



La Suisse organise de nombreuses campagnes de sensibilisation à la prévention et à la gestion des déchets, comme la «Chasse au trésor».



la persuasion. Toutefois, 70% de la population est actuellement soumise à cette taxation. Sa mise en place a été accompagnée par le développement de filières de collecte et d'une communication ciblée. Les collectivités de leur côté ont œuvré pour que les emplacements de dépôt et de tri soient en nombre suffisant.

Une politique de communication soutenue

La Suisse mise aussi sur la persuasion. Pour lutter contre l'habitude des jeunes de jeter à terre les em-

ballages de la restauration rapide, une campagne de communication d'envergure a été orchestrée. Elle a pris une dimension événementielle en 2005 et 2006 (lors de concerts ou de manifestations festives), ou originale lors du festival de musique du Gurten Festival (vaisselle réutilisable consignée). À noter, aussi, la journée d'action Chasse au trésor (www.chasseautresor.ch), pendant laquelle les habitants sont invités à découvrir les trésors cachés dans les déchets. Ou le lancement par Swiss Recycling de jeux sur téléphones portables. Un succès considérable puisque, avec près de 300 000 téléchargements en deux ans**, ils sont aujourd'hui au hit-parade des jeux sur portables en Suisse !

* Étude réalisée en Suisse et en principauté du Liechtenstein, publiée en 2004 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV : www.environnement-suisse.ch).

** De l'été 2004 à l'été 2006. À venir en 2007, un concours de SMS sur le recyclage.

Swiss Recycling : 6 organisations

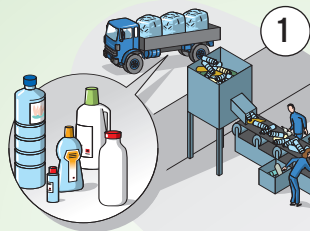
- IGORA, Zurich (aluminium ménager) ;
- PET-Recycling Schweiz, Zurich (bouteilles en PET) ;
- INOBAT, Berne (piles) ;
- Ferro-Recycling, Zurich (fer-blanc) ;
- Vetro-Recycling AG, Bülach (verre) ;
- TEXAID, Berne (textiles).

Le recyclage du plastique

Parce qu'ils ne sont pas biodégradables, les emballages plastiques représentent une agression sévère pour l'environnement. Leur recyclage permet de les utiliser dans la fabrication de nouveaux produits de toutes sortes, utiles à la vie quotidienne. Deux types de matériaux plastiques composent majoritairement les emballages ménagers : le PEHD* (flacons opaques, bouteilles de lait, produits ménagers et d'hygiène) et le PET** (bouteilles d'eau minérale et boissons gazeuses). Ces emballages sont transformés en matière secondaire (paillettes, granules), avant de reprendre la forme d'un objet usuel. Divers procédés sont utilisés : moulage, soufflage ou thermoformage. Explications sur les étapes de cette transformation.

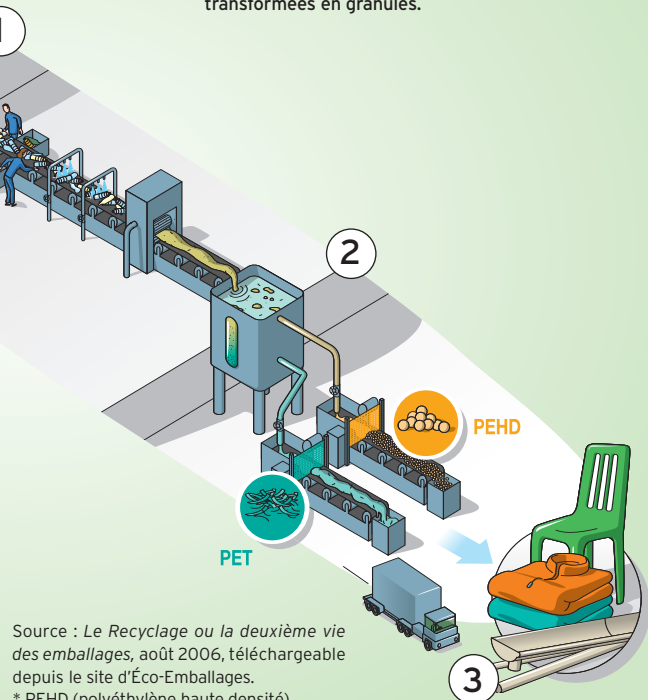
À noter : des pays champions, comme la Finlande, la Suisse et le Danemark, ont un taux de recyclage de 88%.

1 Séparation par matières : dans le centre de tri, les bouteilles et les flacons sont séparés par familles de plastiques avant d'être conditionnés sous forme de balles, acheminées vers les usines de régénération.



2 Granulation : les bouteilles et les flacons sont broyés en paillettes. Celles-ci, après avoir été débarrassées des impuretés restantes (colle d'étiquettes, traces de papier, d'encre ou de colle), sont portées à haute température dans une extrudeuse, puis passées au travers d'une plaque percée pour être transformées en granulés.

3 Recyclage : le plastique ainsi régénéré est acheminé vers les usines de fabrication pour des utilisations fort diverses : textiles (pulls polaires, rembourrages de couettes...), BTP (tuyaux de protection de câbles, mousses d'isolation...), équipements extérieurs (bacs à fleurs, coffrages de piscine...), emballages (bouteilles d'eau...) ou encore bracelets de montre, cartes à puce...



Source : *Le Recyclage ou la deuxième vie des emballages*, août 2006, téléchargeable depuis le site d'Éco-Emballages.

* PEHD (polyéthylène haute densité).

** PET (polyéthylène téréphtalate).

Questions-réponses

QR

En quoi consiste une recyclerie/ressourcerie ?

C'est une structure qui gère une activité de collecte multifilières, de valorisation par réemploi, de vente et de sensibilisation à l'environnement. Elle crée en priorité des emplois qualifiés et pérennes. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets du territoire sur lequel elle est située. Le concept est le même en France, en Belgique et au Québec.

Où trouve-t-on ces structures ?

Il existe un réseau national, qui fédère actuellement 31 structures, avec une forte concentration dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. On trouve deux ressourceries en Ile-de-France : à **La Varenne-Saint-Hilaire (94)** et à **Paris**, dans le XVIII^e arrondissement.

Comment fonctionnent-elles ?

Elles donnent la priorité au réemploi comme moyen de valorisation des déchets. Les encombrants ménagers ou les déchets industriels banals qu'elle collecte sont valorisés par tri, nettoyage et réparation dans leur centre, puis vendus à faible prix. Les déchets non valorisables par réemploi sont démontés, dépollués et orientés vers les filières adéquates. Elles jouent un rôle

important en matière de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Chaque année, depuis cinq ans, le réseau et ses membres organisent la Semaine nationale de la réduction des déchets, intégrée depuis cette année à la campagne de l'Ademe «Réduisons vite nos déchets, ça déborde».

**Alain Rouault, Premier Adjoint au Maire de Saint-Ouen,
Président du SITOM93***

Traitement des déchets : «la solidarité des territoires»



Quel regard portez-vous sur le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen ?

Comme nous l'avons encore constaté en novembre lors de la journée portes ouvertes, notre centre suscite un intérêt croissant chez les habitants. Cette volonté de mieux comprendre les activités liées au traitement des déchets ménagers conforte la politique de transparence du SYCTOM. Les bonnes performances de l'usine, et plus particulièrement de son traitement des fumées, ont été confirmées lors de la réunion du Comité de suivi de

la charte de qualité environnementale**. Face à ces bons résultats, de nouveaux défis attendent l'installation dans un avenir proche. La ville de Saint-Ouen lance un projet de réaménagement de la zone industrielle dans laquelle l'unité se situe. Il convient donc de porter un nouveau regard sur elle et de réussir sa bonne intégration dans un contexte plus urbain.

À quels objectifs répondent les 2 projets de centre de méthanisation en Seine-Saint-Denis ?

Les deux projets de méthanisation [Romainville et Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, ndlr] répondent, d'une part, à un objectif de proximité pour traiter les déchets au plus près du lieu de leur production et, d'autre part, à une diversification des modes de traitement et de valorisation après l'incinération et le tri. Ils limitent la mise en décharge en Seine-et-Marne. En laissant la part fermentescible des déchets se décomposer, nous obtiendrons du méthane qui pourra être alors brûlé pour créer de l'énergie ou être transformé en biocarburant et en compost utilisable en agriculture.

Cette idée a reçu le soutien des élus locaux du département. Trois municipalités se sont portées candidates pour l'accueil de ces infrastructures : Blanc-Mesnil ; Neuilly-sur-Marne ; Romainville.

Vous êtes membre de la commission devant élaborer le plan régional d'élimination des déchets ménagers (PREDMA), quels en sont les enjeux ?

Le SITOM93 et le SYCTOM s'étaient prononcés en faveur d'une coordination des plans départementaux à l'échelle régionale. Nous sommes donc très favorables à cette prise en compte globale des enjeux du traitement des déchets. Il y a une prise de conscience collective à ce sujet. Cet échelon régional doit apporter des réponses en développant la solidarité des territoires pour éviter leur mise en opposition. L'action du SYCTOM s'inscrit dans cette cohérence territoriale avec l'adoption d'un plan de prévention des déchets et d'une stratégie de diversification des modes de traitement. Traiter moins, mieux et au plus près en valorisant les territoires, voilà pour moi l'objectif.

* Vice-Président du SYCTOM.

** La charte de qualité environnementale a été signée, en 2004, entre la ville de Saint-Ouen, TIRU SA et le SYCTOM. Le dernier Comité de suivi a eu lieu le 21 novembre 2006.

“Avec le SYCTOM, nous sommes très favorables
à une prise en compte globale des enjeux
du traitement des déchets à l'échelle régionale.”

à savoir

L'environnement en France

L'Institut français de l'environnement (Ifen) a publié, en octobre dernier, *L'Environnement en France*. Édité tous les quatre ans, ce document propose des analyses pour comprendre les grandes évolutions de l'état de l'environnement et leurs conséquences.



Opération «24 heures du défi pour la Terre»

L'Ademe et la fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme lancent un défi de 24 heures aux étudiants. En mars 2007, par groupes de 2 à 10 personnes, ils auront pour mission «d'organiser un événement qui permette de sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques environnementales». Pour en savoir plus : www.defipourlaterre.org

«Changer d'ère»

La Cité des sciences et de l'industrie organise l'exposition *Changer d'ère* jusqu'au 12 août 2007. Sur 900 m², le visiteur tentera de trouver la réponse à cette question : «Que puis-je faire, au quotidien, pour améliorer et préserver l'environnement ?» Pour l'aider dans sa quête, un parcours didactique et un jeu pour calculer son «empreinte écologique».

Information du public :
01 40 05 80 00

Vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-les nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine !
Contact : 01 40 13 17 88.

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de
**ECD
EMBALLAGES**

SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Sequin - Crédits photos : J. M. Treuil/SYCTOM de l'Agglomération parisienne ; S. Robichon/Mairie de Paris ; Fotolia ; OFEV/Pusch ; Infographie : Picotto - Conception réalisation **AXIAL** (réf. 15CYMAG015).
Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782